Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2014) **Heft:** 2042

Artikel: Le slalom du tournant énergétique : pour comprendre le débat en cours

sur la taxation de l'énergie

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012751

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le slalom du tournant énergétique

Pour comprendre le débat en cours sur la taxation de l'énergie

Jean-Daniel Delley - 23 June 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25958

Après la catastrophe de Fukushima, le Conseil fédéral a réagi avec rapidité en décidant de clore le chapitre nucléaire. Mais la concrétisation du tournant énergétique peine à prendre forme. La défense des divers intérêts en jeu freine la mise en place de la stratégie énergétique 2050 proposée par le gouvernement.

Le Conseil fédéral propose une stratégie en deux étapes (DP 1986). Tout d'abord des prescriptions et des subventions pour réduire la consommation et développer les énergies renouvelables. Puis, dès 2030, une taxe d'incitation sur tous les agents énergétiques.

Les mesures prévues pour la première étape ne sont pas sans défauts. Les prescriptions ne déploient que lentement leurs effets, au rythme du renouvellement des installations; le droit de la construction relève de la compétence des cantons, alors qu'il faudrait uniformiser les règlements pour faciliter leur application par les entreprises du secteur. Les subventions stimulent les effets d'aubaine les particuliers auraient de toute façon procédé à un investissement, même sans subventions; elles peuvent encourager des technologies qui se révéleront rapidement dépassées.

Plutôt que de soutenir financièrement les énergies renouvelables et les mesures d'économie, ne vaudrait-il pas mieux taxer l'énergie de manière à influencer le comportement des consommateurs? Les propositions dans ce sens abondent et visent à anticiper la deuxième étape de la stratégie 2050.

Les Verts libéraux ont cru trouver l'œuf de Colomb: supprimer la TVA, un impôt lourd à gérer pour les entreprises, et compenser la perte fiscale par une taxe sur les énergies non renouvelables. Il faudrait fixer le montant de cette taxe de manière à obtenir des recettes représentant 37% des rentrées fiscales de la Confédération: en 2013, la TVA a rapporté 22,6 milliards.

Cette proposition souffre d'un vice rédhibitoire. La diminution attendue de la consommation conduirait à une baisse des rentrées fiscales. Pour maintenir le niveau de ces dernières, il faudrait augmenter régulièrement la taxe au prorata de cette diminution, un mécanisme pour le moins paradoxal. Le Conseil des Etats a donc sèchement rejeté cette initiative et le Conseil national fera de même.

Pro Solar et le WWF

préconisent de taxer «l'électricité sale», à savoir

plus de la moitié du courant consommé en Suisse. C'est une application du principe du pollueur payeur. Une taxe de 10 centimes par kWh - 1,1 à 1,8 milliard de francs par an - permettrait d'abaisser le prix des énergies renouvelables.

Et voilà que maintenant le PLR entre dans la course. Les libéraux-radicaux aussi misent sur une taxe sur le CO₂ entièrement reversée aux particuliers et aux entreprises. une véritable taxe d'incitation qui n'augmenterait pas la quote-part de l'Etat. Les consommateurs (privés et entreprises) qui s'engageraient à atteindre des objectifs d'économie pourraient être exemptés de cette taxe. En contrepartie, les subventions seraient abandonnées. Si le PLR veut à juste titre imposer l'importation d'électricité, très souvent issue de combustibles fossiles, il renonce à taxer les carburants, prétextant leur forte fiscalisation et l'évolution à la baisse des normes d'émission des véhicules.

Mis à part l'UDC, toujours réfractaire à toute nouvelle taxation, les partis semblent tous prêts à soutenir une fiscalité énergétique incitative. Reste à voir si cet accord de principe subsistera au moment de fixer le montant et les modalités de cette taxe.

La longue histoire de la

fiscalité écologique et de ses échecs ne porte guère à l'optimisme. Ce soudain ralliement à une fiscalité écologique ne cache-t-il pas une intention de ralentir le tournant énergétique en l'engageant dans un slalom sans fin entre les mesures envisagées – subventions, prescriptions, taxes? Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. La stratégie progressive du Conseil fédéral reste la démarche la plus réaliste.

La SSR comme terrain de jeux

L'hostilité aux médias de service public a de lointaines racines

Albert Tille - 20 June 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25939

Et de trois! Jeunes UDC et jeunes PLR lancent une nouvelle initiative pour supprimer la redevance radio-TV, qui finance essentiellement la SSR mais aussi, pour 4%, les TV locales. La récolte des signatures vient de commencer.

Les Suisses qui veulent la peau de la SSR peuvent aussi soutenir un texte analogue lancé six mois plus tôt par Solidarische Schweiz (SOS). Créée à Saint-Gall en 2011, SOS est une organisation dont le but affiché est la promotion de la démocratie directe. Quelque 1'000 lecteurs consultent son journal en ligne Montags Zeitung.

Mais SOS se veut
essentiellement lanceur
d'initiatives. Avec un succès
limité. Son premier essai, au
moment de sa création, a été la
présentation d'un texte
interdisant à la Confédération
de percevoir une redevance
radio-TV. Piètre résultat. Pas
plus de 20'000 signatures en
18 mois malgré les facilités

offertes par la toile. Le deuxième essai, lancé moins d'un an après l'échec, a récolté modestement 3'700 signatures en sept mois.

L'argumentaire à l'appui de la croisade contre la redevance est simple. Pourquoi être obligé de payer 462 francs pour s'informer. Mieux vaut choisir son média et soutenir, par exemple, le Montags Zeitung par une cotisation de 30 francs à SOS. L'exemple français montre, par ailleurs, que les médias privés offrent une information plus indépendante que ceux du service public. C'est sur TF1 et Europe 1 que Poutine a pu dire «la vérité» sur l'Ukraine au public français.

L'argumentation des jeunes UDC et PLR à l'origine de la troisième initiative est similaire. Radio et TV doivent trouver leur propre financement comme tous les autres médias, et faire des économies. Le co-président libéral-radical Florian Maier affirme par un vertigineux raccourci que l'information politique ne coûte pas cher. Les politiciens viennent gratuitement parler devant une caméra! En cause également, l'indépendance de médias dont le financement dépend d'une décision du Conseil fédéral.

Les attaques contre la SSR ne datent pas d'hier. Pendant les années de la guerre froide, le conseiller national UDC Walther Hofer crée l'Association suisse de radio et télévision, ou Hofer Club, pour combattre les dérives gauchistes des collaborateurs de la SSR. Cette critique politique de droite n'a pas cessé. En 2011, la conseillère nationale UDC Nathalie Rickli parvient à déposer une pétition munie de 142 000 signatures pour réclamer de réduire la redevance à 200 francs (DP 1912), démarche restée sans suite au Parlement.

Le développement d'Internet où les jeunes naviguent gratuitement et avec aisance offre de nouvelles munitions contre les médias traditionnels.